



LIEU DE LA FORMATION

LYCÉE GUSTAVE EIFFEL
30 RUE FERBOS
33800 BORDEAUX CEDEX

PRÉ-REQUIS

Être titulaire au minimum d'un
CAP dans le domaine de
l'électricité.

DÉBUT DE LA FORMATION

02/09/2024

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

Date de début : Début
septembre 2024 (entrée différée
possible jusqu'à fin novembre
2024 sous conditions)
Durée : formation en 2 ans (980
heures en centre de formation)

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de :

- Animer une petite équipe dans une entreprise de BTP spécialisée dans les travaux de second œuvre et d'installation électrique
- Préparer, ouvrir, et assurer le suivi et le contrôle de l'exécution d'un chantier
- Intervenir sur tout type d'installation électrique

TARIF

- De 6300 € à 8550 € (selon la branche professionnelle de l'entreprise)
- Reste à charge pour l'apprenti : 0 €

CONTENU DE LA FORMATION

Le Brevet Professionnel Électricien regroupe :

- les matières générales : Expression française et ouverture sur le monde, Langue étrangère (facultatif), Mathématiques
 - les matières professionnelles : Étude d'une installation ou d'un équipement, Activité relative à l'exécution d'un chantier en milieu professionnel, Intervention sur un équipement - modification et mise en service d'une installation ou d'un équipement, maintenance d'une installation ou d'un équipement
- Sur 2 ans, 980h de formation, et 86 semaines en entreprise

CONDITIONS DE FORMATION

Une formation en alternance sur 2 ans.

- 1ère année : 14 semaines de formation au CFA
- 2ème année : 14 semaines de formation au CFA

La conseillère en formation accompagne le jeune :

- en amont de la formation : validation du projet professionnel
- pendant la formation : sécurisation des parcours
- après la formation : insertion professionnelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation (C.C.F.) pour toutes les épreuves.

Taux de réussite en 2023 : 67% %

Taux de réussite en 2022 : 100 %

Taux de réussite en 2021 : 50 %

CONDITIONS D'ADMISSION

Dépôt d'un [dossier de candidature](#).

Validation du projet de formation lors d'un entretien et/ou positionnement.

L'inscription ne sera définitive qu'après signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

VOS CONSEILLERS DES AGENCES DE GIRONDE

Marie-Claire LABORDE
Assistante de formation
site.eiffel@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 56 91 73 42

Marion NEPI-PUJOL
Conseillère en formation
marion.nepi-pujol@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 56 33 71 16